Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

5L0~

REPUBLIQUE FRANCAID: 064-216400358-20220706-DCM232022-DE



PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14 Votants : 19 L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er juillet 2022

<u>Etaient présents</u>: Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Jacqueline PEIGNEGUY, Valentin TELLECHEA, Christian DURROTY, Patricia VIALLE, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Myriam COULOUMIERS, Aurélie BELASCAIN, Benat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA

<u>Excusés</u>: Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christian DURROTY), Alain PARIOLEAU (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Marie BLEIKER (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN).

Mme Christiane URKIA-MARTIN a été élue secrétaire de séance.

DCM 23/2022 - DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE DES VOIES COMMUNALES

Rapporteur : M. Patrick ALLEGROTTI

Afin de fiabiliser le fichier adresse de leurs habitants, et suite aux directives de la loi 3DS en ce sens, les communes du Département ont entrepris un vaste programme de mise à jour, (re)nommage des voies, précisions et (re)numérotage de pans entiers de leur territoire. La compétence en la matière est communale et la Communauté d'Agglomération Pays Basque apporte un soutien technique pour ceux qui le souhaitent. Loin d'être anecdotique, l'adressage est une mission qui sert tant le quotidien (repérage directionnel plus efficace sur le terrain pour les administrés, les livreurs,...), que la rapidité d'intervention des services de secours et d'incendie, en passant par l'efficacité des gestionnaires de réseaux ou le déploiement de la fibre. C'est un travail long, fastidieux et minutieux mais indispensable.

Les communes d'Arbonne et de Bidart doivent gérer conjointement le cas des voies partagées par nos deux territoires, à savoir la RD 255 de Biarritz à Arbonne et la Rue de Bassilour. En effet, ces deux voies connaissent des toponymies et des systèmes d'adressage différents sur nos communes respectives qu'il nous faut tenter d'harmoniser :

- Concernant la RD 255 route de Biarritz, la Commune d'Arbonne a décidé de procéder à une numérotation séquentielle des habitations qui bordent cette voie. Dans une logique d'harmonisation, il sera proposé à l'Assemblée délibérante de renommer cette voie « Route de Biarritz à Arbonne ». La commune de Bidart de son côté doit basculer en séquentiel afin d'être en adéquation avec les maisons situées en vis-à-vis côté Arbonne.
- Pour ce qui est de la « Rue de Bassilour », Arbonne adoptera le système métrique afin d'afficher une meilleure lisibilité et continuité avec Bidart.

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présentes de l'unanimité de l'unanimité de l'unanimité des présentes de l'unanimité des présentes de l'unanimité de l'unanimité des présentes de l'unanimité de l'u

- **NOMMER** la route de Biarritz : Route de Biarritz à Arbonne
- VALIDER le passage en système métrique sur la rue de Bassilour
- **AUTORISER** Mme la Maire à signer toute pièce à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Arbonne, le 7 juillet 2022

Le Maire Marie José MIALOCQ